



NOUVELLE IMPOSITION D'UN PLANNING SANS CONCERTATION !

Les IADE (Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat) travaillent à l'hôpital Henri Mondor au niveau du bloc opératoire en 9, 10 ou 12 heures. Leur planning est fait selon ses contraintes horaires.

En revanche le planning des mois de juillet et août 2017 supprime le 9 h sans aucune explication ni concertation à partir du 24 juillet 2017 jusqu'à fin août 2017. Les IADE ont demandé à plusieurs reprises une rencontre pour mettre à plat ce problème, celle-ci n'aura jamais lieu.

Les IADE s'interrogent et essayent de comprendre auprès de leur encadrement. Suivant les agents, les réponses sont différentes :

- Nouvelle charte du bloc de 2016
- Possibilité de s'arranger au jour le jour en fonction de l'activité opératoire
- Au bon vouloir des IADE « habituellement en 10h » à laisser partir plus tôt leurs collègues « habituellement en 9h »
- ...

Les IADE n'ayant pas obtenus de réunion, contacte SUD Santé. Nous décidons de faire une alerte le 21 juillet 2017 car nous ne pouvons accepter qu'un nouveau mode de fonctionnement totalement improvisé vienne désorganiser la vie personnelle de chaque agent et perturber à coup sûr le bon fonctionnement du bloc opératoire.

SUD Santé regrette le manque de concertation préalable.

Suite à cette alerte, une rencontre est organisée très rapidement dans la journée par M. BOUSSELY, nouveau cadre de pôle CARAVAN. SUD Santé se rend à cette rencontre à la demande des IADE. M. BOUSSELY refuse catégoriquement notre présence.

Les IADE sortiront à leur tour refusant l'absence de SUD Santé qui a fait l'alerte et qui a permis de pouvoir mettre le problème sur le devant de la scène.

En fin de journée, nouveau rebondissement, les IADE seront vus par Mme NOGUERA, directrice de l'hôpital et Mme DEBRAY, coordinatrice des soins, en présence de SUD Santé cette fois ci, où un accord est trouvé pour que 4 agents sur l'ensemble des IADE au bloc puissent travailler en 9h. Une nouvelle réunion est prévue au cours de cette semaine pour organiser le planning sur 6 semaines.

SUD Santé dénonce dans cette affaire :

- L'absence de dialogue avec l'ensemble des agents pour organiser l'activité durant cet été
- Un amendement de charte du bloc opératoire sans que celle-ci soit présenté en instance CLHSCT et CTEL
- L'attitude méprisante et le refus de dialogue avec SUD Santé, organisation syndicale qui a donné l'alerte

SUD Santé a donc déposé un préavis de grève à partir du 24 juillet 2017 pour dénoncer ces faits et que le respect de chacun (personnel, horaires de travail de l'ensemble des personnels, représentation syndicale). Ce préavis s'adresse à l'ensemble du personnel du bloc opératoire car la charte du bloc version 2016 n'est pas passée en instance et aux personnels du pôle CARAVAN devant l'attitude de M. Boussely refusant la présence de SUD Santé lors de la rencontre des IADE.

Créteil, le 24 juillet 2017

SUD Santé Henri Mondor

Hôpital Henri Mondor - 51, avenue du M^{al} de Lattre de Tassigny - 94010 CRETEIL Cedex
Tél./Fax./Rép. 01 49 81 22 89 / DECT 36432 / Courriel : sud-sante.hmn@aphp.fr / Site : www.sudmondor.org
Membre de l'Union syndicale Solidaires